

Rapport annuel 2016



*La cch s'emploie à promouvoir l'inclusion
au bureau, à l'école et dans tous les autres domaines !*

L'illustration de la couverture est extraite du « Diccionario didáctico de Español elemental, EDICICONES SM, Madrid. 2. Deposito, 1994 ». Un grand merci à C. Lustenberger pour cette suggestion.

Sommaire

Rapport annuel 2016	1
1 Avant-propos (Mario Renz, président)	3
2 Sujets politiques	4
2.1 Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés	4
2.2 Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé	5
2.3 Prise en charge des enfants et des adolescents	5
2.4 Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab)	5
2.5 Transports publics	7
2.6 Intégration professionnelle	7
2.7 Habitat autonome (Christa Schwab)	8
2.8 Culture inclusive (Christa Schwab)	8
3 Lobbying, relations publiques et travail en réseau	8
3.1 Contacts avec l'administration, les autorités et les associations	8
3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques	9
3.3 Relations publiques	9
3.4 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap	10
4 Projets	10
4.1 Plateforme politique du handicap	10
5 Questions internes	10
5.1 Collaboration avec les organisations membres	10
5.2 Comité	11
6 Remerciements	12

1 Avant-propos (Mario Renz, président)

J'exerce au Kompetenzzentrum für geistig behinderte Menschen (Pôle de compétences pour personnes ayant une déficience intellectuelle) du PZM (Centre de psychiatrie de Münsingen), à titre de psychiatre et de médecin spécialiste en milieu hospitalier. Dans ce cadre où je travaille depuis 30 ans, j'ai vécu et je vis encore personnellement, de très près et avec beaucoup d'intensité, l'évolution que traverse l'image des personnes en situation de handicap – que ce soit l'image qu'elles se font d'elles-mêmes ou l'image que les autres se forgent à leur sujet. Cette évolution résulte de nombreux facteurs : elle est le fruit d'idées originales frôlant parfois la provocation, elle nécessite une bonne dose de courage, d'énergie et de ténacité, infiniment de travail et d'engagement de la part des intéressés et de leur entourage. Cette mutation est jalonnée de succès et de déceptions, marquée par des résistances qui semblent de prime abord insurmontables, mais elle apporte aussi la preuve que la persévérance est finalement récompensée.

Dans mon travail de psychiatre, j'observe cette évolution essentiellement sous l'aspect de destinées individuelles. Au sein de la cch, je la retrouve sous la forme des événements politiques et sociaux dans le canton de Berne. Il est passionnant de constater les nombreux parallèles qui ressortent de la comparaison entre évolution de la scène politique et histoire personnelle d'un individu. A ces deux niveaux, on s'aperçoit que l'autodétermination, la participation et le droit à l'individualité progressent, même s'il est clair que nous sommes encore loin du but.

Dans ce processus, la cch joue un rôle déterminant, car elle remplit une tâche essentielle en défendant les intérêts des personnes présentant des limitations et en luttant pour que ces intérêts soient pris en compte. Avec ses membres, la cch s'engage dans ce processus et mène son action à différents niveaux. Le présent rapport annuel en témoigne de manière éclatante et montre combien ce travail est vaste, varié et intensif.

Dans le courant de l'année passée, il est devenu évident que, les tâches et les défis prenant de l'ampleur, il n'est plus possible de faire face à des activités d'un tel volume avec les ressources humaines disponibles. Malgré l'énergie remarquable déployée par Yvonne Brütsch et Christa Schwab, nous ne sommes plus en mesure de remplir la tâche première de la cch en garantissant la qualité nécessaire. La cch a besoin de ressources humaines supplémentaires et de moyens financiers additionnels. Nos membres sont prêts à apporter leur contribution, mais un soutien financier plus large nous est nécessaire. Dans le courant de l'année prochaine, nous devons en outre analyser attentivement où et comment nous employons nos ressources, quelles nouvelles tâches nous devons assumer et lesquelles doivent le cas échéant être réduites.

Je tiens à remercier ici Yvonne Brütsch pour son excellent travail, qui allie esprit critique et créativité, et pour son remarquable engagement. Christa Schwab mérite tout autant mes remerciements, car elle accomplit une tâche précieuse pour les personnes handicapées par suite de troubles psychiques et avec elles. Je remercie également mes collègues du Comité, toutes les organisations membres, les partenaires et les groupes de travail pour leur dynamique collaboration. Enfin, j'exprime ma gratitude à chaque personne qui, dans le cadre personnel qui est le sien, se mobilise pour nos buts.

2 Sujets politiques

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés

La cch fait de la participation à la mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés l'une de ses grandes priorités. Elle collabore à l'ensemble du projet avec conviction et en exerçant une critique constructive. Elle veille tout particulièrement à ce qu'à chaque étape, la philosophie du projet – renforcer l'autodétermination et la participation à la vie en société – ne soit pas trahie.

Les **projets pilotes** qui ont débuté en 2016 ont permis aux participant-e-s de recueillir leurs premières expériences du financement lié au sujet. Ces participant-e-s sont les suivants : Office des personnes âgées et handicapées (OPAH), environ 80 personnes en situation de handicap, deux institutions, le service IndiBE (service indépendant d'évaluation des besoins individuels), les services de consultation et organisations associés au projet. Dans le courant de l'année, l'administration a éliminé les ambiguïtés, optimisé les processus et élaboré des instructions et des formulaires qui facilitent la tâche aux personnes handicapées et à leurs représentant-e-s légaux/ales. Globalement, l'orientation choisie se confirme, même si elle constitue un défi. Dans les années qui viennent, il faudra simplifier encore davantage les processus, de manière à réduire nettement le volume des tâches administratives jusqu'à la mise en place définitive du système.

Le projet a par ailleurs poursuivi la mise au point de la procédure d'évaluation **PEBP** (procédure d'évaluation des besoins particuliers et des prestations – en allemand VIBEL). Le **projet de développement** Handicap par suite de troubles psychiques contribuera à améliorer sensiblement le PEBP. Pour le moment, il est difficile de savoir dans quelle mesure le projet de développement Travail, mené par les ateliers protégés, permettra d'améliorer la PEBP. La cch observe ce qui se passe dans ces domaines : l'important pour elle est que la PEBP puisse aussi servir à évaluer le besoin de soutien dans le marché du travail primaire (non protégé).

Le **groupe-conseil** stratégique a discuté des sujets d'actualité et a procédé à un examen approfondi des suggestions de Socialbern au sujet de la manière dont la qualification du personnel doit être prise en compte. Ces réflexions ont montré, comme on s'y attendait, que les institutions, d'une part, et les personnes handicapées ou leurs proches, d'autre part, se font une idée différente des conditions à remplir pour assurer une bonne prise en charge.

Sur mandat de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH), la cch a mené, en 2016, un avant-projet ayant pour but la constitution d'une *plateforme d'information*. Associant les parties prenantes, le chef de projet, Thomas Buchmüller, a préparé un cahier des charges et rédigé le mandat de réalisation. Au cours du second semestre, l'entreprise Zoebelicom a élaboré le concept de mise en œuvre et commencé à réaliser la plateforme d'information, dont une première version sera mise en ligne fin janvier 2017, sous le nom de **participa.ch**.

Enfin, le comité du service d'évaluation **Indibe** est parvenu à trouver une solution pour remplacer la coprésidence assurée par les directions de Socialbern et de la cch. A partir du 1.1.2017, Marianne Schwander exercera la fonction de présidente d'Indibe. Socialbern et la cch, tous deux seuls membres de l'association, constituent comme auparavant le support juridique.

2.2 Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé

La cch est représentée par sa directrice, Yvonne Brütsch, dans les différents organes et groupes de travail du projet. Afin que la directrice puisse défendre les intérêts avec compétence, les entretiens préparatoires au sein du **groupe de travail pédagogie** de la cch sont pour elle extrêmement importants. Le groupe soupèse les avantages et les inconvénients de différents points de vue, examine en détail les avis et discute les objections.

Dans le cadre du projet Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé, le comité de pilotage a, en 2016, creusé **les choix possibles portant sur l'orientation de la stratégie**. Ces décisions avaient été discutées en 2015 lors d'audiences entre le Conseiller d'Etat Pulver et les parties prenantes. Le comité de pilotage a également préparé des réponses aux questions encore en suspens. En novembre, le Conseiller d'Etat Pulver a de nouveau présenté le résultat de ces travaux aux parties prenantes. Par ailleurs, des groupes de travail se sont penchés sur la conception de la procédure d'évaluation standardisée PES, sur la scolarisation spécialisée intégrée et sur le futur financement. Ce processus plutôt lent permet un débat approfondi sur la question de l'enseignement spécialisé ; il est ainsi possible de comprendre et d'intégrer des perspectives différentes. Il y a donc de bonnes chances que, après le changement de domaine de compétence, la Direction de l'instruction publique considère l'enseignement spécialisé comme un élément important du système de scolarité obligatoire.

Parallèlement à ces activités, le chef de projet s'est occupé de la rédaction du rapport sur l'enseignement spécialisé qui doit être mis en consultation en 2017. Ce texte sera probablement traité par le Grand Conseil au cours de la session de mars 2018. Si tout se déroule comme prévu, les nouvelles bases légales entreront en vigueur le 1^{er} août 2020.

En marge des travaux sur la stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé, la cch a pris part à des discussions sur la création d'une offre d'école de jour dans les écoles spécialisées et de prestations pour les enfants et les adolescents ayant un besoin de prise en charge exceptionnel. Les articles parus dans la presse au sujet du manque de places dans les écoles spécialisées ont porté leurs fruits : entretemps, l'OPAH a accordé une priorité élevée à ce sujet et mis des ressources supplémentaires à disposition.

2.3 Prise en charge des enfants et des adolescents

En 2014 déjà, l'Office cantonal des mineurs avait lancé un **projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires**. Ce projet a pour but de mettre en place un système harmonisé d'autorisation, de financement et de pilotage. En 2016, la cch a participé aux travaux du groupe de projet. Nous avons demandé que les bases du projet, élaborées sous la perspective de la protection de l'enfant, soient complétées afin de servir aussi les intérêts des enfants et adolescents handicapés et de leurs représentant-e-s légaux/ales. En l'état actuel des choses, il est difficile de savoir si ce but est atteint. Le rapport de projet sera de nouveau mis en consultation début 2017. La cch continuera à suivre les développements avec attention.

2.4 Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab)

L'Alliance bernoise santé psychique se mobilise pour une prise en charge psychiatrique axée sur la personne, décentralisée et intégrée, dans le canton de Berne. La cch se félicite que

cette revendication aient été inscrite dans la **Planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers (LSH)**. Il est prévu de recourir à un essai pilote pour mettre en place des équipes mobiles qui effectuent des traitements psychiatriques aigus à domicile. La planification recommande également d'intégrer les services psychiatriques dans les soins somatiques aigus. Nous continuerons à suivre attentivement l'évolution et à agir pour que des directives cantonales soient élaborées au sujet des « pairs praticiens » afin de régler leur formation de base et leur formation continue. Un groupe spécial de personnes sera constitué pour les jeunes adultes handicapés par suite de troubles psychiques. Les personnes ayant entre 18 et 25 ans doivent avoir la possibilité de recourir aux prestations de la psychiatrie selon leurs besoins. En 2016, nous avons pu signaler à plusieurs reprises que, dans la future stratégie de la santé, la santé mentale devrait apparaître comme un sujet transversal. Il est important de sensibiliser la population à la problématique des troubles psychiques et de lutter contre les tabous qui les accompagnent pour que l'intervention et le traitement précoces soient efficaces et pour qu'on puisse éviter les parcours psychiatriques inutilement difficiles.

L'Alliance bernoise a participé à de **nombreuses mesures de sensibilisation**. Dans le cadre de la **campagne nationale « Comment vas-tu ? »**, des manifestations destinées aux employeurs et employeuses ont eu lieu en septembre, en collaboration avec le beco – Economie bernoise et Pro Mente Sana. Attirant de nombreux participant-e-s, ces séminaires ont encouragé les employeurs et employeuses à parler ouvertement des maladies psychiques. Après ces manifestations, plusieurs entreprises ont appliqué des mesures : organisation de cours pour le personnel ou distribution de matériel d'information. A la suite des séminaires pour les employeurs et employeuses, psy.ch (Guide de la santé psychique dans le canton de Berne), en collaboration avec la campagne « Comment vas-tu ? », a mené une opération basée sur des stands dans les communes et a fourni des informations sur les prestations offertes dans le canton. En octobre, la campagne « Comment vas-tu » a lancé son nouveau thème prioritaire « Enfants et adolescents » lors de l'ouverture des Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale. Bianca Sissing, Miss Suisse 2013, et le rappeur Greis ont raconté leurs expériences. Après l'ouverture, le Groupe du 10 octobre (Journée de la santé mentale) a organisé un concert pour les enfants et les adolescents, avec Greis et Benjamin Noti. Pendant les Journées d'action, 24 organisations d'entraide et d'aide spécialisée ont proposé un programme varié et intéressant.

Au moyen du **projet « Wir sind die Stimme »** (Nous prenons la parole), l'Alliance bernoise encourage l'autoreprésentation des personnes handicapées par suite de troubles psychiques. Dans l'Oberland, un premier groupe de personnes concernées se penche sur le sujet de la stigmatisation. Avant Noël, des personnes handicapées par suite de troubles psychiques ont cherché le dialogue avec la population sur la Place du Marché d'Interlaken et ont diffusé du matériel d'information de la campagne. Lors de la réunion du Netzwerk (réseau) Recovery, Christa Schwab a présenté le projet et a tenu un exposé sur la signification de l'autoreprésentation (politique) des personnes handicapées par suite de troubles psychiques et sur les bases légales de cette démarche.

L'Alliance bernoise a exposé ses positions lors de la table ronde du symposium de psychiatrie de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Elle a aussi contribué à la réflexion sur les besoins des personnes handicapées relatifs à la santé mentale, par exemple en participant activement à la table ronde sur le sujet « Santé des

personnes présentant un déficit auditif – sujet tabou ? », lors du Forum de l'IGGH (Groupe d'intérêts en faveur des personnes sourdes et malentendantes). En 2016, la cch a participé aux travaux des commissions, organismes, et groupes suivants : Commission Psychiatrie, « Cercle qualité dans la prise en charge psychiatrique », projet « Cliniques psychiatriques de jour dans le canton de Berne : clarification de l'orientation conceptuelle » de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Comité d'organisation des Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale, groupe de suivi du projet « Pioneers » de la Haute école spécialisée bernoise, Division Santé, enfin, groupe de suivi de la Radio loco-motivo.

2.5 Transports publics

Les organisations du domaine du handicap peuvent exprimer leurs souhaits et revendications au sujet de la transformation de la gare de Berne auprès d'un groupe-conseil. Une première réunion a eu lieu en novembre. CFF et RBS (transports régionaux Berne Soleure) ont présenté la dernière version du projet, qui prévoit plusieurs modifications par rapport au projet original. Les organisations du domaine du handicap ont par ailleurs suggéré de nombreuses améliorations en faveur des personnes handicapées et ont examiné la mise en œuvre proposée par les entreprises de transport.

Un accord a pu être obtenu avec les CFF et les RBS sur plusieurs points de l'opposition formulée par Inclusion Handicap en 2015. D'autres questions importantes restent à régler.

Par l'intermédiaire de la « **Boîte à réclamations TP** », les usagers ont de nouveau signalé à la cch les barrières et les obstacles qui compliquent aux personnes handicapées les déplacements avec les transports publics. Nous transmettons toutes les demandes aux services compétents. A cet égard, Inclusion Handicap est pour nous un partenaire important, car l'organisation dispose pour ces questions d'un interlocuteur direct auprès des CFF.

2.6 Intégration professionnelle

La cch a présenté le matériel d'information élaboré pour la campagne « Comment vas-tu ? » lors de l'**entretien avec l'Office du personnel du canton de Berne**. Nous avons en outre discuté ensemble de la manière dont la nouvelle stratégie relative au personnel du canton de Berne pouvait être utilisée pour encourager l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Le canton de Berne veut se donner un profil bien défini à titre d'employeur et concevoir son portail de postes à pourvoir en fonction de différents groupes de personnes. En relation avec cette aspiration, l'idée est née lors de l'entretien que le portail encourage les personnes en situation de handicap à postuler pour des postes dans l'administration cantonale. Ayant créé un crédit d'intégration et pris différentes mesures en rapport avec la gestion des absences, le canton de Berne a déjà quelques mesures à son actif pour l'intégration des personnes handicapées. L'Office du personnel va par ailleurs étudier la possibilité d'organiser un séminaire pour les cadres sur le sujet « être handicapé », afin de les sensibiliser à cette thématique.

Lors de l'échange entre services spécialisés, les participant-e-s ont discuté de l'effet des mesures d'intervention précoce de l'Assurance-invalidité sur les demandeurs d'emploi. Il est prévu de poursuivre cette discussion et de creuser le sujet. Ce faisant, il faudra accorder une attention particulière aux problèmes d'interface entre l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité.

2.7 Habitat autonome (Christa Schwab)

En juin, le Grand Conseil a approuvé la Loi révisée sur les constructions et ainsi donné son aval à la construction sans obstacles et à la construction de logements adaptables. Les bâtiments renfermant plus de trois appartements ou plus de 50 places de travail doivent être accessibles et utilisables pour des personnes handicapées. Auparavant, seule l'accessibilité était réglée par la loi. La cch s'est mobilisée avec le Centre Construire sans obstacle canton de Berne, pour obtenir cette modification. Béatrice Stucki, membre du Comité, avait déposé cette revendication auprès du Grand Conseil sous la forme d'une motion interpartis.

La mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés fait croître le besoin en logements adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap. En 2016, la cch a réfléchi aux mesures à prendre pour permettre aux personnes handicapées de vivre chez elles. Les éléments suivants sont essentiels : des logements sans obstacles à un prix abordable, des bailleurs (propriétaires, régies) ouverts aux personnes handicapées et des prestations qui aident les personnes handicapées à passer d'une forme d'habitat encadré à une forme d'habitat autonome et à acquérir les capacités nécessaires pour accomplir ce changement. Différentes institutions, telles que le Blinden- und Behindertenzentrum Bern ou insieme, sont en train de créer des prestations encourageant la vie autonome. En 2016, la cch a collaboré activement au groupe de travail Habitat et appartement-tremplin de la Conférence des personnes handicapées de la ville et de la région de Berne (BRB en allemand). Des mesures de sensibilisation des bailleurs sont prévues à partir de 2017.

2.8 Culture inclusive (Christa Schwab)

En 2016, les échanges avec le projet « culture inclusive » ont occupé une place prépondérante. Au printemps, les responsables du projet ont fait paraître une publication renfermant les portraits des titulaires du label dans le canton de Berne. Cet ouvrage décrit en détail les mesures que les quatorze premiers organismes culturels porteurs du label réalisent concrètement et quelles sont les valeurs qui les guident à titre d'institutions inclusives. Les responsables de « culture inclusive » et la cch sont convenus d'évaluer ensemble les premières expériences dans ce domaine en 2017. La cch va s'appuyer sur ces conclusions pour mettre au point des mesures dans le domaine culturel. Le projet a abouti à la création du « service culture inclusive », géré par Pro Infirmis.

3 Lobbying, relations publiques et travail en réseau

3.1 Contacts avec l'administration, les autorités et les associations

Pour atteindre nos objectifs dans le domaine de l'égalité et de la politique sociale, nous devons entretenir des contacts réguliers avec l'administration, les autorités et les associations. En novembre, nous avons rencontré pour la première fois le Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg. L'entretien devait surtout permettre aux participants de faire connaissance et de se livrer à un premier échange de vues. Nous nous sommes retrouvés trois fois avec l'OPAH, profitant de l'occasion pour poser des questions et présenter des suggestions relatives aux projets en cours. Les thèmes récurrents de ces rencontres étaient les suivants : placement dans les écoles spéciales et questions de personnel à l'OPAH. La cch craint que, à cause de la situation en matière de personnel, des projets urgents, par

exemple la création d'écoles de jour – ne puissent pas être réalisés. Grâce aux rencontres régulières, nous parvenons à aborder certains thèmes, à proposer des améliorations et à présenter les questions qui nous préoccupent. La réunion à trois avec l'OPAH et Socialbern a de nouveau eu lieu, et ces échanges vont se poursuivre. Comme tous les ans, la cch a rencontré la Conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer en été. La réunion a permis d'aborder de nombreuses questions liées au sujet des transports publics accessibles aux personnes handicapées. C'est surtout le projet des arrêts de bus sans obstacles qui a donné le lieu à une demande d'éclaircissements. Les organisations du domaine du handicap craignent que l'outil mis au point par le canton de Berne n'entraîne une réduction considérable du nombre d'arrêts de bus sans obstacles.

L'étroite collaboration avec Socialbern s'est poursuivie en 2016. A cet égard, la coopération dans le cadre du projet « Optimisation des aides éducatives complémentaires » et la coprésidence du service d'évaluation Indibe méritent d'être relevées.

3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques

En 2106, la cch s'est prononcée sur quatre objets. Dans son avis au sujet de l'**Ordonnance sur les soins hospitaliers**, elle a donné son aval au but consistant à mettre en place des soins psychiatriques décentralisés, axés sur la personne et intégrés. Dans sa réponse à la consultation sur les **rapports d'évaluation** à l'école obligatoire, la cch a signalé l'existence d'ambiguïtés dans le cas des enfants auxquels s'applique la compensation des désavantages. Dans son avis sur le **schéma d'offre** de transports publics, la cch a souhaité davantage d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés LHand dans le canton de Berne. Enfin, la cch a soutenu dans son avis au sujet de l'**Ordonnance sur les constructions** l'inscription dans la loi de la norme SIA « Constructions sans obstacles » et à en outre demandé que, pour l'aménagement d'un espace routier sans obstacles, la loi se réfère à la norme VSS.

Le **Rapport relatif à la politique du handicap** devait être traité par le Grand Conseil au cours de la session de juin. A l'approche des débats, des voix critiques se firent entendre. Lors d'entretiens avec des membres de la **Commission de la santé et des affaires sociales CSoc**, la cch a répondu aux craintes exprimées et en a profité pour exposer son point de vue à la CSoc. Finalement, le Grand Conseil a approuvé le Rapport relatif à la politique du handicap par 146 voix, sans voix contre ni abstentions. Un résultat extrêmement satisfaisant !

3.3 Relations publiques

La cch a été mentionnée plusieurs fois dans les médias et dans les publications d'organisations du domaine du handicap, en rapport avec la mise en œuvre du Plan stratégique cantonal en faveur des adultes handicapés. Par ailleurs, elle est parvenue à placer un article dans la revue « Mieten und Wohnen » du Mieterverband (équivalent alémanique de l'Asloca). Dans ce texte, des personnes handicapées expliquent ce dont elles ont besoin pour vivre dans un logement.

Les activités médiatiques ciblées de l'Alliance bernoise santé psychique portent leurs fruits. L'Alliance bernoise a présenté son action dans les newsletters du Réseau Santé Psychique Suisse et dans la revue de Pro Mente Sana. Avec Info-Entraide Berne, la cch a utilisé la revue des médecins de famille et pédiatres bernois pour les sensibiliser à leur rôle dans la détection et le traitement des maladies psychiques. Radio Loco-motivo a profité des

manifestations destinées aux employeurs pour réaliser une émission sur l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap par suite de troubles psychiques. Yvonne Brütsch et Christa Schwab ont été invitées à différentes manifestations à titre d'intervenantes, en relation avec la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés et avec les activités de l'Alliance bernoise santé psychique. Nous répondons volontiers à de telles invitations, car elles nous permettent de faire connaître l'attitude de la cch et de renforcer notre réseau.

3.4 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres organismes analogues de Suisse alémanique et du Tessin se sont rencontrés deux fois pour échanger informations et expériences. A la rencontre de mars, nous avons discuté des possibilités de faire progresser l'égalité des personnes handicapées dans les cantons en recourant à des interventions politiques. Les échanges ont montré clairement que la situation diffère d'un canton à l'autre – ce qui réussit dans un canton est voué à l'échec dans un autre. Par ailleurs, Daniel Oberholzer, de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest, a présenté les résultats d'une étude sur la mesure des prestations fournies dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées. En novembre, les conférences des personnes handicapées ont réfléchi à la manière dont elles pourraient promouvoir la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées dans les cantons. Enfin, il est apparu que, dans différents cantons, la question du financement des services de transport handicap nécessite une intervention. Un groupe de travail va creuser ce sujet.

4 Projets

4.1 Plateforme politique du handicap

Lors des trois premières plateformes, les personnes handicapées avaient occupé le devant de la scène à titre d'intervenant-e-s. En 2016, la quatrième plateforme a donné la priorité aux représentant-e-s des partis. Martin Boss (Les Verts), Bea Habegger (UDC), Christine Schnegg (PEV), Daniel Schwaar (PBD), Béatrice Stucki (PS) et Katrin Zumstein (PLR) ont exposé les positions de leur parti au sujet de l'égalité des personnes handicapées et décrit les mesures concrètes qu'il prend pour rejoindre ce but. Les participant-e-s avaient ensuite la possibilité de poser des questions aux hommes et femmes politiques et de discuter au sujet de leurs positions. Les personnes présentes ont ensuite travaillé en groupe, menant une réflexion sur les déclarations des représentant-e-s des partis, et ont ensuite formulé des propositions. Les participant-e-s ont beaucoup apprécié les échanges personnels avec les représentant-e-s des partis et ces dernier-ère-s ont pu se rendre compte directement de ce qui préoccupe les personnes en situation de handicap. Ils et elles ont promis de transmettre leurs conclusions et leurs impressions à leur parti.

5 Questions internes

5.1 Collaboration avec les organisations membres

L'assemblée générale (AG) constitue une plateforme importante : elle favorise les contacts avec les membres et facilite la formation de l'opinion. En mars, Silvan Rüssli et Maja Hornik ont présenté le projet « culture inclusive ». A l'aide de quelques exemples, les deux

intervenant-e-s ont montré par quelles mesures les organisateurs de manifestations culturelles rendent leurs prestations accessibles aux personnes handicapées. En juin, Christian Lohr (Conseiller national), Julien Jäckle (Inclusion Handicap) et Andreas Rieder (Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées) ont discuté du sens, du but et des possibilités d'une politique nationale du handicap. L'assemblée de septembre était essentiellement consacrée à la mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés. La réunion aurait dû permettre à des personnes représentant différentes perspectives d'exposer leurs expériences des projets pilotes. Malheureusement, l'interprète en langue des signes était tombée malade, raison pour laquelle l'exposé d'Oliana Ly ne put être présenté. Cette dernière prend part au projet pilote à titre de personne habitant dans un cadre privé. L'assemblée put malgré tout écouter les interventions de Res Stuker (directeur du foyer im Dorf à Bleienbach), Therese Zbinden (directrice d'Indibe) et Claus Detreköy (responsable de division à l'OPAH). En novembre, les organisations membres se sont fortement engagées dans une réflexion sur l'avenir de la cch. Depuis quelque temps déjà, il est en effet patent que les ressources de la cch ne lui permettent plus de faire face à ses tâches ni aux attentes de ses membres et partenaires. Il est réjouissant de constater que les organisations membres sont favorables à une extension de la cch et prêtes à y contribuer selon leurs possibilités financières. Le Comité va s'atteler sans attendre à la modification des statuts nécessaire.

L'échange entre les services spécialisés a eu lieu deux fois. L'ordre du jour comprenait deux sujets récurrents : la mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés et la mise en place des prestations de conseil nécessaires. En outre, Madame Beyeler, directrice du MieterInnenverband (association des locataires) de Berne a été invitée à la réunion en automne. Il s'est avéré qu'une formation dans le domaine du droit des assurances sociales serait utile aux expert-e-s du MieterInnenverband. Un cours sera préparé sous l'égide de Pro Infirmis. Les participant-e-s apprécient l'échange d'informations et d'expériences et, en même temps, ces rencontres permettent à la cch d'obtenir un aperçu des activités de conseil dans le canton.

Au moyen de courriels réguliers, Christa Schwab a informé les organisations membres au sujet des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal et national qu'au niveau international. Les « **Informations de la cch** » ont paru 15 fois. Les réactions montrent que ces bulletins continuent d'être très appréciés, car ils apportent un large éventail d'informations relatives à la politique du handicap, sous une forme concise et claire.

5.2 Comité

Au printemps, Mario Renz a repris la présidence de la cch. Au milieu de l'année, Christine Blum a démissionné du Comité pour des raisons professionnelles. L'assemblée générale l'a remerciée de son engagement lors de la séance de juin. La recherche d'un-e représentant-e du domaine de l'enseignement spécialisé est en cours.

Le Comité a tenu six séances. Les sujets politiques étaient, bien entendu, au premier plan. Entre les séances, le Comité a étudié les affaires urgentes et pris des décisions à ce sujet par correspondance. Par ailleurs, le Comité s'est livré à une réflexion approfondie sur la situation en matière de ressources ainsi que sur l'avenir de la cch et a élaboré des scénarios possibles pour l'évolution de la conférence.

6 Remerciements

La direction remercie les personnes et organisations qui ont mis une partie de leur temps et leurs connaissances au service de la cch. Sans leur précieux concours, la cch ne serait jamais en mesure d'aborder tous les aspects de la politique du handicap cités dans ce rapport. Merci de tout cœur à tous ceux et celles qui nous ont signalé des problèmes, irrégularités ou dysfonctionnements concernant la politique du handicap. Ces informations nous aident beaucoup dans l'accomplissement de notre tâche. Nous désirons aussi remercier ici tous nos partenaires ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration. Se montrant sensibles à nos préoccupations, ils ont répondu à nos questions, nous ont fourni des informations importantes pour la formation de l'opinion et ont contribué à améliorer la situation des personnes handicapées. Nous exprimons notre reconnaissance aux intervenant-e-s qui ont animé nos assemblées générales et la plateforme politique du handicap pour les précieuses impulsions qu'ils et elles nous ont données. Notre gratitude va également aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. Nous remercions aussi Inclusion Handicap à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. Heureux que les rapports avec ce partenaire soient aussi agréables, nous nous félicitons également qu'il défende nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Enfin, nous sommes profondément reconnaissants du soutien financier que nous avons reçu de la part de la SAP, de l'OFAS, de Pro Infirmis, du beco, de l'Alliance bernoise contre la dépression, de la fondation Brändli et de nos organisations membres.

Yvonne Brütsch, directrice
Burgdorf/Berthoud, janvier 2017

Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf/Berthoud
034 423 06 31, geschaeftsleitung@kbk.ch
www.kbk.ch, CCP 30-441559-4